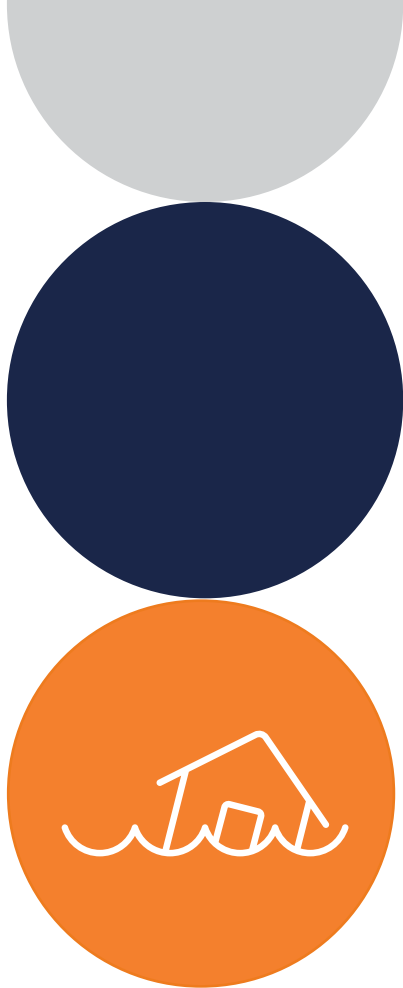




AIDE FINANCIÈRE LORS D'UNE INONDATION OU D'UN AUTRE SINISTRE ADMISSIBLE

Si vous avez été touché par un sinistre admissible, vous pourriez recevoir de l'aide financière de la part du gouvernement.

Pour connaître les conditions d'admissibilité au Programme général d'assistance financière lors de sinistres ou les dépenses admissibles et les sommes accordées, ou encore pour savoir comment faire une demande d'aide financière, visitez le :

[Québec.ca/aide-sinistre](https://quebec.ca/aide-sinistre)

RENSEIGNEZ-VOUS SUR L'AIDE FINANCIÈRE APRÈS SINISTRE :

